

Première Synthèses Informations

LES JEUNES ACTIFS : nombreux dans les secteurs dynamiques à haute qualification

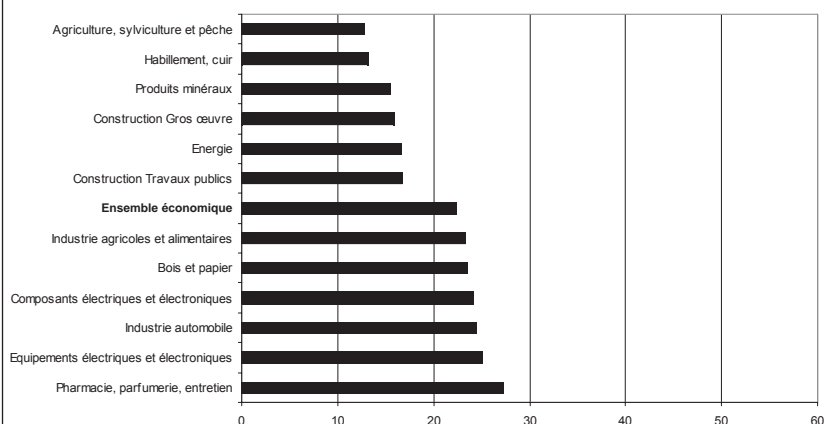
Les jeunes qui ont terminé leurs études depuis au plus dix années se répartissent très inégalement dans les différents secteurs du tertiaire. Ces jeunes, qu'on qualifiera de « jeunes actifs », y occupent plus du tiers des emplois dans dix secteurs sur trente-trois. Ils représentent même la moitié des effectifs dans les activités de télécommunication privées, ainsi que dans le conseil et l'assistance informatique. En revanche, leur participation à l'emploi est comparable dans la majorité des secteurs industriels. Ils y occupent entre 18 et 25 % des emplois à l'exception de la pharmacie, de la parfumerie et de l'entretien où leur présence est plus marquée.

Les secteurs où les jeunes actifs sont le plus présents sont souvent des secteurs en expansion et à haute qualification de la main-d'œuvre. En effet, les jeunes actifs sont plus diplômés et plus souvent en situation d'embauche que leurs aînés. Ils sont également relativement nombreux dans certains secteurs du tertiaire à main-d'œuvre peu qualifiée, mais où la croissance de l'emploi a été rapide au cours des dernières années : restauration rapide, supermarchés et hypermarchés, sécurité, défense, police et protection civile. À l'opposé, ils sont peu présents dans les autres secteurs du tertiaire relevant majoritairement de la sphère publique, où les emplois sont pourtant assez qualifiés.

Graphique 1
Participation des jeunes actifs à l'emploi selon les secteurs d'activité

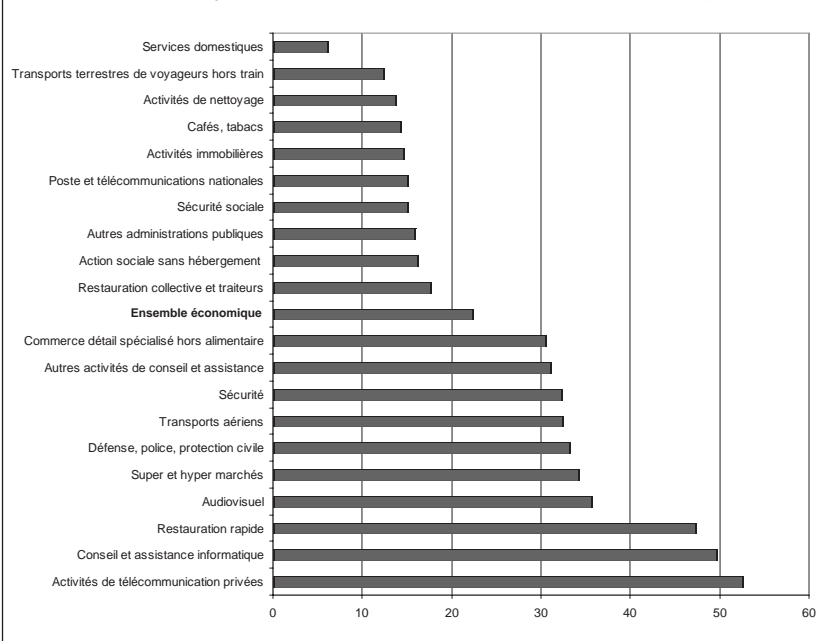
A / Participation des jeunes actifs à l'emploi agricole, industriel et de la construction

Part des jeunes actifs dans les effectifs en mars 2002 (en %)



B / Participation des jeunes actifs à l'emploi tertiaire

Part des jeunes actifs dans les effectifs en mars 2002 (en %)



Depuis la fin des années soixante-dix, les jeunes actifs, c'est-à-dire ceux qui ont terminé leurs études depuis au plus dix ans, occupent entre un quart et un cinquième des emplois (encadré 1). En mars 2002, ils occupent 23 % des emplois dans l'industrie et le tertiaire, alors que leur poids est plus faible dans la construction : 18 %. Si l'on tient également compte de ceux qui travaillent pendant leurs études, la présence des jeunes peut être plus importante dans certains secteurs (encadré 2).

La participation des jeunes actifs à l'emploi est comparable dans la majorité des secteurs industriels. En mars 2002, ils occupent entre 19 % et 25 % des emplois dans onze secteurs industriels sur seize (graphique 1.A). Dans le tertiaire, la part des jeunes actifs dans l'emploi peut varier du simple au triple, si l'on raisonne suivant une nomenclature plus détaillée, élaborée spécialement pour cette étude (encadré 3). Ainsi, dans le secteur des hôtels et restaurants, le poids des jeunes

actifs est trois fois plus important dans la restauration rapide que dans les cafés et tabacs. Il en est de même entre les postes et télécommunications nationales et les opérateurs privés (graphique 1.B).

Le dynamisme de l'emploi favorise la présence des jeunes actifs

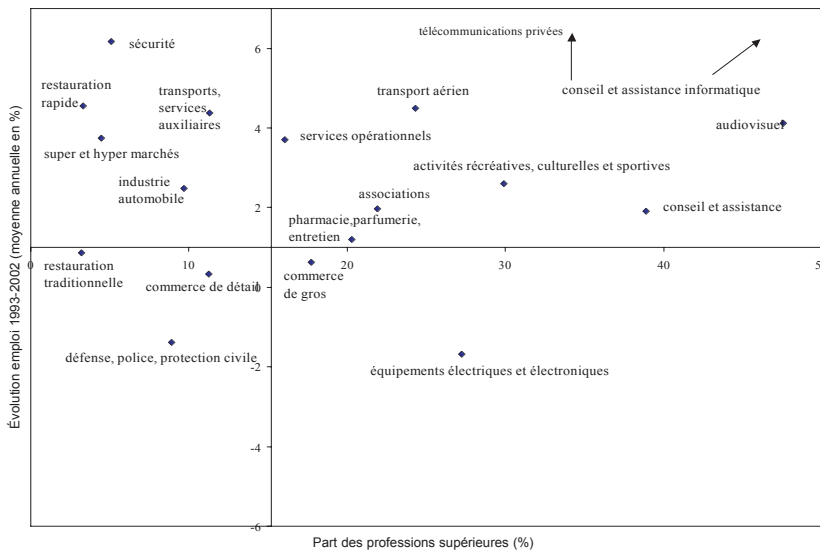
Dans 14 des 19 secteurs employant le plus de jeunes actifs, l'emploi a cru plus rapidement que dans l'ensemble de l'économie entre 1993 et 2002 (graphique 2.A). À l'inverse, parmi les 23 secteurs en employant le moins, ce n'est le cas que de sept secteurs (graphique 2.B). Les jeunes actifs sont donc plus présents dans les secteurs où la progression de l'emploi a été la plus favorable au cours de ces dix dernières années.

Dans l'industrie, les secteurs de la pharmacie, parfumerie et entretien, des composants électriques et électroniques, de l'automobile, et des équipements électriques et électroniques sont ceux qui emploient le plus de jeunes actifs. Ces secteurs figurent parmi les rares activités industrielles où la croissance de l'emploi, depuis 1993, a été supérieure à l'ensemble de l'économie (+1 % en moyenne annuelle de 1993 à 2002). Dans ces quatre secteurs, les jeunes actifs occupent environ un quart des emplois en 2002 (graphique 1.A). C'est aussi le cas pour les industries agricoles et alimentaires, du moins si l'on tient compte des jeunes qui travaillent pendant leurs études, car 4 % des effectifs de ce secteur sont des apprentis. Dans le secteur de la pharmacie, parfumerie et entretien, la participation des jeunes actifs à l'emploi total s'est régulièrement accrue de 1975 au début des années quatre-vingt-dix.

À l'opposé, les jeunes actifs représentent moins d'un emploi sur cinq dans cinq secteurs industriels : les produits minéraux, l'énergie, la construction navale, aéronautique ou ferroviaire, le textile,

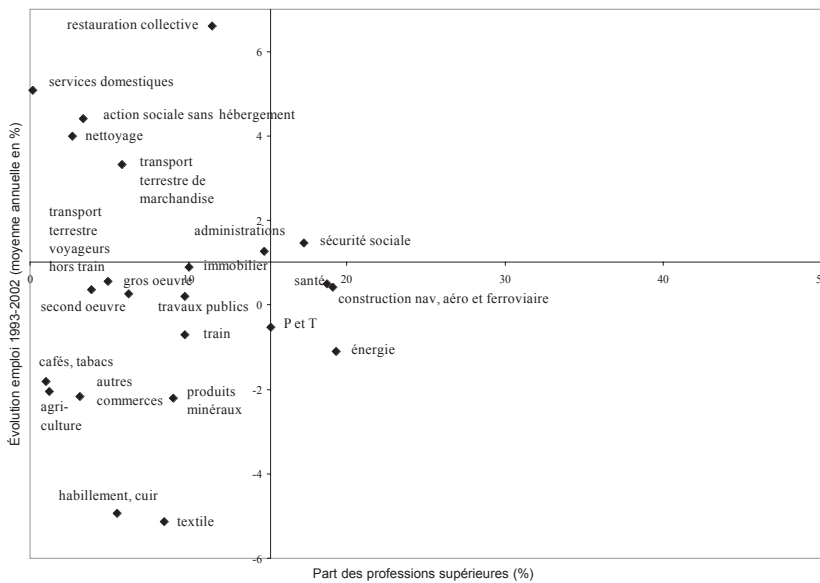
Évolution et qualification sectorielle de l'emploi

A / Secteurs employant beaucoup de jeunes actifs (au moins 1 emploi sur 4)



Évolution et qualification sectorielle de l'emploi

B / Secteurs employant peu de jeunes actifs (moins d'1 emploi sur 5)



Lecture : dans le transport aérien, secteur qui emploie beaucoup de jeunes actifs, l'on compte 24 % de professions supérieures (15 % pour l'ensemble de l'économie) et l'emploi a progressé de 5 % par an entre 1993 et 2002 (1 % pour l'ensemble de l'économie).

Champ : actifs occupés au sens du BIT.

Source : enquêtes Emploi mars 1993 et 2002, INSEE.

depuis au moins vingt-cinq ans. Le « second œuvre » emploie cependant un peu plus de jeunes actifs que le « gros œuvre » ou les travaux publics : respectivement 19 % et 16 % des effectifs en 2002. Le « second œuvre » emploie aussi beaucoup d'apprentis : 4 % des emplois. Si on les prend en compte, ce secteur se situe juste dans la moyenne pour l'emploi des jeunes actifs. Enfin, dans le secteur agricole, les jeunes actifs sont particulièrement peu présents : 13 % des emplois.

Dans le tertiaire, dix secteurs sur trente-trois comptent plus de 30 % de jeunes actifs dans leurs effectifs (graphique 1.B). L'emploi y a été particulièrement dynamique dans huit d'entre eux. Les effectifs ont été multipliés par cinq entre 1993 et 2002 pour les opérateurs de télécommunications privés et ont doublé dans le conseil et l'assistance informatique. L'emploi a augmenté de 4 à 6 % par an dans la restauration rapide, l'audiovisuel, les supermarchés et les hypermarchés, la sécurité (1) et les transports aériens. Il a augmenté de 2 % par an dans le conseil et assistance hors informatique. Si l'on tient compte de jeunes qui travaillent pendant leurs études, la part des jeunes dépasse aussi les 30 % dans le commerce et la réparation automobile, les services personnels (salons de coiffure essentiellement) et les activités récréatives culturelles et sportives (hors audiovisuel). Dans l'audiovisuel, ainsi que pour l'ensemble de la restauration, la part des jeunes actifs s'est beaucoup accrue depuis 1975.

et l'habillement et le cuir. Entre 1993 et 2002, dans la construction navale, aéronautique ou ferroviaire l'emploi a faiblement progressé. Il est en net recul dans les quatre autres secteurs. L'habillement - cuir et le textile étaient des secteurs d'insertion pour les jeunes en 1975 [1]. Depuis, la part des jeunes actifs y a baissé rapidement et régulièrement. Ces deux

secteurs de l'industrie sont aussi ceux où la chute de l'emploi a été la plus forte : de 1993 à 2002 l'emploi s'y est contracté, en moyenne, de 5 % chaque année.

De même, les jeunes actifs sont peu présents dans la construction, secteur où la croissance de l'emploi est également faible entre 1993 et 2002. Ce constat est vrai

À l'opposé, dans les cafés et tabacs, les transports terrestres de voyageurs (hors train), l'immobilier, et les postes et télécommunications nationales, secteurs où les jeunes actifs représentent moins

(1) - Conseil en sécurité, surveillance, transports de fonds, services de gardiennage et protection, enquêtes hors cadre judiciaire.

de 15 % des effectifs, l'emploi s'est rétracté ou a faiblement progressé de 1993 à 2002. Cependant, dans les services domestiques et les activités de nettoyage, l'emploi a augmenté de 4 à 5 % par an, bien que ce soit des secteurs où la proportion de jeunes actifs est très faible : respectivement de 6 et 14 %.

Beaucoup de jeunes actifs dans les secteurs du privé très qualifiés

Les jeunes actifs sont, en règle générale, plus présents dans les secteurs où les emplois qualifiés sont nombreux. Ainsi, lorsque la part des professions supérieures est élevée, les jeunes actifs sont souvent plus présents. En revanche, lorsque les emplois non qualifiés d'ouvriers et d'employés sont nombreux, la part des jeunes actifs est souvent faible.

Cette conclusion va à l'encontre des travaux où les jeunes sont appréhendés par leur âge, et non, comme dans cette étude, par leur ancienneté sur le marché du travail [2]. En effet, parmi les 15-24 ans présents sur le marché du travail, les jeunes peu diplômés sont nombreux. Ces jeunes ne sont donc pas représentatifs du niveau de formation de leurs générations (encadré 1). La part des jeunes, appréhendés par leur âge, peut ainsi être identique dans certains secteurs alors que la part des jeunes actifs y est très différente. La part des 15-24 ans est ainsi proche de celle de l'ensemble de l'économie dans l'habillement - cuir et dans le « conseil et assistance » des services aux entreprises. Pourtant, le premier secteur, où la qualification de la main-d'œuvre est faible, emploie très peu de jeunes actifs, alors que le second en intègre beaucoup, mais ceux-ci ont suivi, en général, une longue formation initiale.

L'allongement des études et la hausse du niveau de formation des sortants du système éducatif favorise la présence des jeunes généra-

tions dans les secteurs à haute qualification de l'emploi, malgré les phénomènes de déclassement en début de vie active, apparus avec la montée du chômage.

Les deux secteurs industriels qui emploient le plus de jeunes actifs, la pharmacie et les équipements électriques et électroniques, sont parmi les secteurs industriels où la qualification des emplois est la plus élevée, avec plus de 20 % de professions supérieures en 2002, contre 15 % dans l'ensemble de l'économie (graphique 2.A). L'automobile emploie également beaucoup de jeunes actifs, mais la qualification y est beaucoup plus faible. Les contrats temporaires y sont nombreux, car le recours à l'intérim, fréquemment utilisé comme contrat de première embauche des jeunes dans l'industrie, y est très élevé.

L'agriculture, le bâtiment et les industries des produits minéraux, du textile, de l'habillement et du cuir emploient peu de jeunes actifs et ont peu d'emplois très qualifiés. Parmi les secteurs de l'agriculture, de l'industrie ou du bâtiment qui emploient peu de jeunes actifs, seuls deux comptent plus de 15 % de professions supérieures : la construction navale, aéronautique et ferroviaire et l'énergie (graphique 2.B).

Parmi les dix secteurs du tertiaire qui emploient plus de 30 % de jeunes actifs en mars 2002, la moitié sont à haute qualification de l'emploi : les activités de télécommunication privées, le conseil et assistance, qu'il soit informatique ou non, l'audiovisuel et les transports aériens. Dans ces secteurs, les professions supérieures représentent entre un emploi sur quatre (transports aériens) et plus d'un emploi sur deux (conseil et assistance informatique). Les contrats temporaires ne sont nombreux que dans l'audiovisuel. Avec les nombreux emplois d'intérim du spectacle, 27 % des emplois y sont sous forme de CDD, alors que les CDD ne

dépassent 15 % de l'emploi total dans aucun autre secteur.

Il existe néanmoins dans le tertiaire cinq secteurs qui emploient beaucoup de jeunes actifs mais où les professions supérieures sont peu nombreuses : la restauration rapide, les supermarchés et hypermarchés, le commerce de détail spécialisé hors alimentaire, la sécurité, ainsi que la défense, la police et la protection civile. Dans ces secteurs, l'emploi s'est accru au cours de ces dix dernières années, plus récemment pour la défense, la police et la protection civile.

À l'opposé, tous les secteurs tertiaires relevant majoritairement de la sphère privée qui emploient peu de jeunes actifs, sont des secteurs à faible qualification de la main-d'œuvre.

Le vieillissement du secteur public

État, collectivités locales, sécurité sociale, entreprises publiques, dans l'ensemble de la sphère publique, les effectifs ont stagné depuis le milieu des années quatre-vingt, alors que l'emploi progressait de plus de 15 % dans le privé entre 1985 et 2002. Les embauches sont donc de plus en plus le fait du privé : 18 % des nouveaux embauchés (2) travaillent dans le public en 2002, contre 22 % en 1985. Le recul est encore plus important pour les jeunes ayant terminé leurs études depuis moins d'un an : depuis 2000, moins de 20 % de ceux qui ont trouvé un emploi travaillent dans le public, contre plus d'un tiers entre 1985 et 1987.

En conséquence, la part des jeunes actifs s'est réduite dans la sphère publique. Au début des années quatre-vingt, le secteur public comptait un quart de jeunes actifs dans ses effectifs, soit deux points de plus que le privé.

(2) - Les nouveaux embauchés sont définis ici comme les personnes présentes dans leur entreprise depuis moins d'un an.

La part des jeunes actifs a ensuite baissé assez régulièrement jusqu'en 1997 (17 %), alors qu'elle restait assez stable dans le privé. Avec le développement des emplois jeunes, la part des jeunes s'est toutefois redressée. En mars 2002, les jeunes actifs occupent un cinquième des emplois publics.

Dans la quasi-totalité des secteurs relevant majoritairement de la sphère publique, la part des jeunes actifs est inférieure en 2002 à celle du début des années quatre-vingt : administrations centrales (hors police, défense et protection civile), sécurité sociale, recherche et développement, éducation, santé, transports ferroviaires, postes et télécommunications nationales.

Poste et télécommunications nationales, sécurité sociale et administrations centrales, les trois secteurs du public qui emploient le moins de jeunes actifs en mars 2002 sont des secteurs à qualification moyenne de la main-d'œuvre. Ces secteurs, où l'emploi est peu dynamique, embauchent peu, mais les jeunes qui y entrent y poursuivent en général leur carrière. La part des jeunes actifs y est en fort recul depuis plusieurs années, comme d'ailleurs dans la santé et, du moins jusqu'en 1996, dans l'éducation. Dans ce dernier secteur, la part des jeunes actifs s'est redressée par la suite, notamment sous l'effet des emplois-jeunes, pour atteindre 23 % en 2002.

Le secteur de la défense, de la police et de la protection civile est le seul secteur du public à employer beaucoup de jeunes actifs. Ils y occupent un tiers des emplois en 2002, contre 17 % en 1997. Comme l'éducation, la police a eu recours massivement aux emplois-jeunes (adjoints de sécurité). Des gardiens de la paix supplémentaires ont aussi été recrutés, ainsi que des ingénieurs et techniciens dans la police scientifique. Dans la défense, la suppression du service national et la professionnalisation des armées a renforcé le recrutement de jeunes.

Encadré 1

L'ENQUÊTE EMPLOI, SOURCE PRIVILÉGIÉE

Cet article s'appuie sur les résultats des enquêtes Emploi de 1993 et 2002. Jusqu'en 2002, cette enquête était réalisée par l'Insee une fois par an, généralement en mars, auprès d'environ un ménage sur 300. Pour cette étude, l'année 1993 a été retenue comme début de période, car c'est l'année où une nouvelle nomenclature sectorielle a été introduite (Nomenclature économique de synthèse).

L'enquête Emploi permet de déterminer la date de fin de formation initiale qui est définie comme le moment où se fait la première interruption de formation d'au moins un an (l'apprentissage est compté dans la formation). On définit alors les jeunes actifs comme les individus qui ont fini leurs études depuis au plus dix ans. Cette période de dix ans peut sembler trop large, mais est nécessaire afin d'avoir des effectifs suffisants permettant une analyse sectorielle à un niveau fin. Par ailleurs, le niveau d'études de ces jeunes actifs correspond bien à celui observé *in fine* dans les générations, alors que les statistiques par âge concernant l'emploi des jeunes surreprésentent ceux qui ont quitté l'école les plus jeunes, et qui sont donc les moins formés.

Pour appréhender la qualification des emplois, on a retenu comme indicateur la part des cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise dans l'emploi total du secteur.

Encadré 2

APPRENTIS ET AUTRES JEUNES TRAVAILLANT PENDANT LEURS ÉTUDES

Certains secteurs emploient beaucoup de jeunes qui poursuivent leur formation initiale et qui travaillent pendant leurs études. D'autres en emploient beaucoup moins. Ces jeunes représentent un peu plus de 2 % de l'emploi total en mars 2002, dont environ la moitié sont apprentis.

Dans cinq secteurs, les apprentis représentent de 3 à 5 % des effectifs : commerce et réparation automobile, commerce de détail spécialisé non alimentaire, restauration traditionnelle, industries agricoles et alimentaires et second œuvre de la construction. Ils représentent près de 10 % des effectifs dans les services personnels, essentiellement les salons de coiffure.

Les jeunes en formation initiale et qui ne sont pas en apprentissage représentent près de 4 % des effectifs dans l'éducation (essentiellement des surveillants) et dans les activités récréatives, culturelles et sportives. C'est dans la restauration rapide qu'ils sont les plus nombreux : 8 % des effectifs (tableau).

Secteurs employant le plus de jeunes en formation initiale en mars 2002

En %

	Part des jeunes en formation initiale dans l'emploi sectoriel	dont : apprentis
Ensemble de l'économie	2,3	1,1
Services personnels	10,1	9,3
Restauration rapide	8,3	0,3
Commerce et réparation automobile	6,3	5,2
Commerce détail spécialisé hors alimentaire	6,0	3,0
Restauration traditionnelle	5,9	3,6
Construction « second œuvre »	4,8	4,2
Industries agricoles et alimentaires	4,5	3,9
Autres activités récréatives, culturelles et sportives	4,5	0,7
Éducation	3,9	0,1
Commerce autres	3,7	2,4
Hôtels et autres hébergements	3,6	2,1
Super et hyper marchés	3,4	0,7
Recherche et développement	3,1	0,3
Construction « gros œuvre »	2,5	1,9

Champ : actifs en emploi au sens du BIT et en formation initiale.

Source : enquête Emploi de mars 2002.

Les secteurs qui attirent les jeunes... et qui les gardent

Au-delà de la première embauche, certains secteurs sont attractifs pour les jeunes ayant terminé depuis peu leurs études. C'est le cas de l'administration publique, de l'éducation, de la santé, du conseil et de l'assistance informatique. Ces secteurs attirent plus que la moyenne des jeunes ayant débuté ailleurs et ceux qui y débudent y restent.

À l'opposé, l'hôtellerie et la restauration, les industries agroalimentaires, le commerce de détail y compris la grande distribution, l'agriculture, le nettoyage et les services domestiques, sont des secteurs que les jeunes débutants quittent et qui attirent peu de jeunes venant d'autres secteurs [3].

Michèle MANSUY,
Claude MINNI (Dares).

Encadré 3

UNE NOMENCLATURE SECTORIELLE AD HOC

Pour étudier l'insertion sectorielle des jeunes dans l'emploi, on a construit une nomenclature sectorielle spécifique en 57 postes. En effet, la nomenclature en 36 postes (NES 36) regroupe des secteurs très différents quant à la participation des jeunes, particulièrement dans le tertiaire. Quant aux niveaux les plus fins (NES 114 et 700), ils sont certes homogènes, mais inexploitable car le nombre d'observations est souvent insuffisant.

Dans l'industrie, on a conservé la NES 36 en regroupant les deux postes de l'énergie (soit 16 secteurs industriels). Dans le tertiaire, en revanche, la nomenclature a été éclatée en sous-secteurs relativement homogènes (soit 37 postes du tertiaire). Pour le secteur de la construction, trois postes ont été distingués : le gros œuvre, le second œuvre et les travaux publics. L'agriculture a été conservée en tant que telle.

Pour des raisons de représentativité, on a cherché à respecter un critère de taille minimum pour chacun des secteurs retenus (100 000 emplois en mars 2002). On a néanmoins gardé cinq secteurs plus petits, comprenant de 50 000 à 100 000 emplois, car ils se distinguent nettement des autres secteurs du même niveau 36 : transports aériens, activités de télécommunication non nationales, restauration rapide, cafés et audiovisuel.

Les intérimaires sont répartis dans les secteurs utilisateurs.

Bibliographie

[1] Clémenceau P., Géhin J.-P. (1983) : « Le renouvellement de la main d'œuvre dans les secteurs : quelles conséquences pour l'accès des jeunes aux emplois ? », *Formation-Emploi* n°2, Céreq.

Desgoutte J.-P. et Giret J.-F. (2000) : « Regard sectoriel sur l'insertion professionnelle des jeunes », *Documents Céreq* n°153. décembre.

Lefresne F. (2003) : « Les jeunes et l'emploi », *Repères* n°365, La Découverte.

[2] Le Minez S., Marchand O., Minni C. (1998) : « Emploi des jeunes et secteurs d'activité », *Document préparatoire* à la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail, La Documentation française, mars.

Lochet J.-F. (2003) (ed.), *Entreprises et jeunes débutants*, l'Harmattan.

[3] Mansuy M., Minni C., « Le secteur de premier emploi oriente-t-il le début de parcours professionnel », *Économie et Statistique*, Insee, à paraître.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.
Téléphone Publications : 01.44.38.22.60 ou 61) - Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14) - Télécopie : 01.44.38.24.43
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Reprographie : DAGEMO.
Abonnements : *La Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 116 €, CEE (TTC) 122,20 €, hors CEE (TTC) 124,30 €. Publicité : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.